

ÉDITO

Brigitte LECOINTRE, présidente

Chers amis,

Chaque année, au nom de l'ANFIIDE, nous vous souhaitons de bonnes vacances, un très bel été reposant dépayçant ensoleillé, témoignage d'une attention sincère et confraternelle.

Cette année, ce souhait est encore plus ardent... vivre, partager des moments de joie avec nos proches, se reposer, reprendre son souffle, savourer le temps présent, savourer la vie... prendre soin de soi après des mois si difficiles pour beaucoup d'entre nous.

Alors que nous étions déjà surchargé(e)s, sous payé(e)s, épuisé(e)s, nous avons répondu aux besoins de santé de notre population tout au long de cette crise. Dans tous les environnements de pratique, dans l'encadrement, la formation, la recherche, nous avons 24h/24 travaillé pour soigner les populations et nous avons répondu avec ferveur à nos missions d'utilité sociale. Les infirmières se sont organisées avec les moyens et les ressources dont elles disposaient, parfois rudimentaires, elles se sont dépassées, toujours avec force, au détriment d'elle-même, de leur famille, de leurs amis, et j'oserai dire de leur vie... Les étudiants infirmiers généralistes et des spécialités ont dû s'adapter dans des contextes parfois difficiles à leurs formations bouleversées par les conditions d'enseignement et apporter leurs contributions dans les services de soins en vivant des situations auxquelles ils n'étaient pas préparés. On dit que le doute est porteur de connaissance, doute que les philosophes opposent à la certitude mais Pierre Desproges, dans son humour habituel disait « *La seule certitude que j'ai, c'est d'être dans le doute.* »

Nous pouvons avoir des doutes sur la situation sanitaire, sociale, économique, climatique, politique à venir, nous pouvons avoir des doutes sur les réponses de nos institutions à nos légitimes propositions et réflexions pour permettre à notre système de santé d'être plus solide plus résilient notamment lors d'une crise comme celle que nous vivons, néanmoins si ces doutes sont légitimes des certitudes doivent nous conforter et reconforter : le rôle important des infirmiers au profit de la santé pour tous, l'influence de leur travail sur les déterminants sociaux, la valeur de l'identité infirmière renforcée au service des malades, la confiance toujours plus forte de nos concitoyens, un leadership affirmé par nos instances ordinales, collégiales, associatives, syndicales et enfin une certitude très personnelle qui m'habite depuis 41 ans de métier, vous êtes toutes et tous des héros anonymes qui vous efforcez dans tous les contextes d'améliorer la vie des gens.

Puissez-vous tous passer un bel été.

SOMMAIRE

- 2 **PRESIDENCE ANFIIDE de 1989 à 1993 et UIF de 1990 à 1993**
Christian OLLIER
- 3 **Santé Mentale - Et si en tant que soignant l'on prenait soin de nous ?**
Marie Astrid MEYER
- 3 **Infirmière de renfort de nuit**
Brigitte Hérisson
- 4 **Être membre de l'EFN - l'impact que vous pouvez avoir sur les institutions européennes**
Pr Paul De Raeve
- 7 **L'ANFIIDE et le CII**
- 9 **Les Vedettes du Pont Neuf**
- 10 **Courir pour les infirmières**
Antonin Dupont, Clara Eloy, Mathis Gryseley, Enzo Maroni
- 11 **LES TRAVAUX DE L'ANFIIDE**
- 12 **VEILLE JURIDIQUE**
Geneviève CAILLE

PRESIDENCE ANFIIDE DE 1989 À 1993 ET UIF DE 1990 À 1993

Christian OLLIER

Au début des années 1990 l'ANFIIDE a connu une diminution du nombre de ses adhérents et s'est retrouvé dans un contexte de **pénurie nationale d'infirmières**. Ce qui a obligé l'association à quitter son siège de la rue Scipion à Paris et au licenciement de la secrétaire.

Le peu de résultats obtenus par le mouvement de 1988 a engendré un sentiment d'impuissance et paradoxalement a favorisé une prolifération de petites organisations. L'ANFIIDE s'engagea alors sous l'impulsion de **Marie Paule FLORIN** à créer une **union des groupements professionnels**.

À l'issue du Salon infirmier de mai 1990 naissait effectivement l'**Union Infirmière France** (Syndicat professionnel regroupant 19 organisations). Il allait mobiliser l'énergie de l'ensemble de nos adhérents et nous permettre d'obtenir la représentation des infirmières dans les établissements de santé.

De nos propositions d'amendement à la Loi portant réforme hospitalière naîtront la **direction** et la **commission du service de soins infirmiers**. Nous obtiendrons également la présence d'une infirmière au Conseil d'administration des hôpitaux publics. L'ANFIIDE et l'UIF étaient d'ailleurs les seules organisations à avoir rencontré l'ensemble des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et le rapporteur de la Commission du Sénat.

Notre participation au sein de l'Union Infirmière France nous a permis de participer en 1992 aux côtés des organisations syndicales représentatives, aux négociations du protocole Durieux. Nous y obtiendrons :

- une **revalorisation** de la prime spécifique de 150 Francs (contre l'avis des

organisations syndicales représentatives)

- la **révision** du décret de compétence et un siège à la commission de réactualisation où nous pourrions présenter et défendre les propositions communes à 5 groupements syndicaux et associatifs professionnels (UIF, ONSIL, FIL, SNIES, ANFIIDE).

À la suite des élections paritaires de la fonction publique hospitalière, des divergences naquirent sur la stratégie de développement de l'UIF. Elles portèrent notamment sur la gestion des heures des élus. En effet en les capitalisant nous aurions pu créer des postes de permanents et ainsi accélérer la structuration de l'UIF. Il fallait rompre avec le bénévolat. Pour ne pas l'avoir admis l'UIF n'a pas pu se développer. Les adhérents de l'ANFIIDE se sont progressivement retirés du syndicat.

Dès 1993 nous avons décidé d'œuvrer à la **constitution d'un ordre professionnel**. En 1994, nous avons donc déposé auprès du rapporteur de la Commission du sénat un projet de Loi sur ce sujet. Il verra le jour en 2006.

Sur le plan international en 1993, nous avons permis à 300 infirmières françaises de participer au Congrès Quadriennal du Conseil International des Infirmières de Madrid. À cette occasion, il avait été proposé d'élargir la représentation nationale française grâce à la création du Comité

Infirmier Français mais ce projet ne se concrétisera pas. De même, l'Alliance Francophone en Soins Infirmiers et son premier sommet ne verront pas le jour, faute de financement. Néanmoins, nous avons pu en 1995, lors du Conseil des Représentantes Nationales d'Harare maintenir la langue française comme langue officielle en dépit de virulentes attaques prônant sa suppression pour des motifs budgétaires. Malgré ces échecs il faut reconnaître que l'ANFIIDE durant cette période a respecté les objectifs fixés à sa création : promouvoir les soins infirmiers, favoriser leur représentativité. Il n'en reste pas moins, qu'à défaut d'avoir les moyens de notre politique, nous avons eu la politique de nos moyens. Dans un contexte particulièrement défavorable, l'ANFIIDE, par ses campagnes de presse, ses participations à de nombreuses tables rondes au Salon Infirmier, ses rencontres et sollicitations des députés et sénateurs a pu permettre la reconnaissance législative et réglementaire des infirmières. J'en garde le souvenir d'une très grande solidarité malgré parfois quelques divergences entre nous.

Dans un contexte particulièrement défavorable, l'ANFIIDE a pu permettre la reconnaissance législative et réglementaire des infirmières.

Infirmière
retraitée
ne signifie pas
fin d'activité

Geneviève CAILLE

La retraite après plusieurs décennies d'exercice varié tant technique, qu'administratif et d'encadrement apporte la possibilité de transmettre du vécu, de l'expérience, de l'acquis professionnel de cette profession choisie en constante évolution et adaptation face aux défis sanitaires, sociaux et économiques.

Des soins hospitaliers à la prévention en entreprise puis en collectivité territoriale puis au juridique et réglementaire, c'est un parcours enrichissant et motivant.

Transmettre permet de continuer d'apprendre, de réfléchir et de s'interroger tout en essayant d'apporter sa contribution même la plus modeste.

La curiosité, la recherche et la découverte sont de puissants moteurs pour échanger mais aussi pour apprendre sur soi-même.

Sans la transmission le savoir se tarit.

Santé Mentale

Et si en tant que soignant l'on prenait soin de nous ?

Marie Astrid MEYER

Alors que le monde entier souffre depuis plus d'un an d'un virus toujours plus actif, la France se débat tant bien que mal dans un marasme diffus ou la Covid-19 a toujours un coup d'avance. La population française (mais pas seulement) souffre. Elle souffre et subit une situation complexe sans perspectives claires. Et oui, nous naviguons tous à vue ! Pour ou contre les mesures actuelles liées à la Covid, là n'est pas le sujet, la situation est bien trop absconse pour cela.

En tant que soignant nous sommes exposés, depuis plus d'un an, à des conditions de travail parfois extrêmes sans perdre le cap du bien-être du patient, de la qualité et de la sécurité des soins. La fatigue se mêle à la tristesse, parfois la colère... toutes ses émotions qui nous traversent au quotidien et qui là prennent une teinte toujours plus négative. C'est là qu'il faut agir au risque d'y perdre notre santé... Pour prendre soin des autres, il faut être bien soi-même !

La crise sanitaire actuelle ne fait qu'exacerber une situation qui se dégrade depuis de nombreuses années pour les professions paramédicales. Les soins sont relayés au second plan, face à de l'administratif toujours croissant. L'efficacité vient justifier le

manque de moyens. Le manque de lit justifie de faire sortir un patient un peu trop tôt. Notre système de santé français est malmené et ses infirmier(e)s, bien que consciencieu(ses)x et investi(e)s, quittent le navire.

Il est primordial d'améliorer la qualité de vie au travail, de favoriser un climat serein ou le travail d'équipe est au cœur du dispositif. Il est grand temps de rendre attractif ce si beau métier. N'oublions pas qu'il est complémentaire de celui du médecin ! Alors pourquoi dans bon nombre de réunions n'y retrouve-t-on pas d'infirmiers ?

Les infirmier(e)s doivent être des leaders, forces de propositions, intégré(e)s dans les groupes de travail et d'échanges. Il faut littéralement innover, révolutionner notre système de santé et notre système

hospitalier. Au risque de devoir fermer des unités de soins par manque de soignants.

En attendant cette révolution à venir, nous devons être attentif à notre santé psychique, notre bien-être. Ce n'est pas être égoïste que de se poser et réfléchir à l'humain, aux valeurs profondes qui transcendent la profession, à ce que je suis en capacité de donner, dans un contexte donné. Si je n'arrive plus à prendre le recul suffisant, si je râle ou pleure, si je viens bosser la boule au ventre, ou encore si j'ai des troubles du sommeil, alors il est grand temps de se poser, de s'écouter sans culpabilité.

Nous sommes de belles personnes n'en doutons pas !

Infirmière de renfort de nuit

Brigitte HÉRISSON

Infirmière de renfort de nuit en hôpital général, ce poste transversal a été créé pour répondre ponctuellement à une « surcharge » de travail inattendue dans une unité de soins. De nuit, les équipes sont présentes à minima, souvent un binôme infirmier- aide-soignant.

Un problème de santé inattendu, une urgence, un soin complexe chronophage (exemple, une transfusion sanguine), un accompagnement de fin de vie répondent à la mission de l'infirmière de renfort. Cet exercice professionnel permet de participer à la qualité des soins et au soutien des équipes. **Un grand nombre de compétences et connaissances sont requises pour exercer dans ce poste qui permet d'exercer dans tous les champs de notre diplôme,** ainsi qu'une mobilité dans tous les services (médecine, chirurgie, urgences, réanimation, psychiatrie, pédiatrie, néonatalogie...) Cette soignante a un bip en poche et peut être appelée dans de nombreux services au cours d'une nuit. Madame D, 34 ans, maman d'une petite fille de 4 ans est hospitalisée en soins palliatifs et est en fin de vie, en lutte contre un cancer du côlon qui touche à sa fin. Hospitalisée en médecine, où la charge de travail est très importante, Madame D sait que ses jours sont comptés. Nous sommes en fin décembre. L'infirmière de renfort est appelée auprès de cette jeune femme qui exprime une importante angoisse nocturne, l'équipe doit gérer un patient complexe et ne peut rester à son chevet. Nous échangeons dans la pénombre, juste éclairées par la lumière du couloir. Au cours de l'entretien, madame D verbalise son souhait de prendre une douche le 31 décembre pour commencer l'année et accueillir sa petite fille, propre et sentant

bon. Pour elle c'est un cadeau qu'elle souhaite offrir à son enfant.

De jour, il est difficile de mobiliser les soignants, le service n'a qu'une baignoire inaccessible et peu de disponibilité pour ce soin chez une patiente en cours de chimiothérapie intraveineuse, douloureuse, avec une PCA, faible et en fin de vie.

L'expression de son désir si simple et élémentaire s'est donc confrontée à une réponse négative par manque de temps, de soignants, de concertation.

De nuit, nous n'avons eu de cesse de rechercher des solutions. L'encadrement a été informé de ce projet qu'il a validé et facilité dans son exécution. L'infirmière de renfort a contacté l'équipe mobile par courrier urgent pour travailler ensemble à la prise en charge de la douleur (un bolus a pu être administré avant le soin), un fauteuil roulant a été emprunté aux urgences, la douche en service d'orthopédie (quelques étages plus bas) a été utilisée, permettant à Madame D de rester assise sur son fauteuil durant sa douche. La perfusion a été renforcée par de nombreux pansements transparents. Des draps chauds ont été empruntés au bloc opératoire. Cette nuit du 31 décembre, Madame D a pu réaliser son vœu le plus cher, se doucher. Dans la douche, l'eau a coulé longtemps, mouillant, rinçant de la tête au pied Madame D. Il est difficile de décrire la joie et la reconnaissance exprimée par cette jeune femme qui savait qu'elle allait mourir mais pourrait serrer sa petite fille dans ses bras, se sentant propre.

Je garde cette nuit et cet accompagnement comme un trésor qui me rend fier d'exercer ma profession.

Ce soin a permis de réaliser un travail d'équipe extraordinaire. Plusieurs années ont passé et je garde cette nuit et cet accompagnement comme un trésor qui me rend fier d'exercer ma profession. Je pense à Madame D et la remercie de nous avoir mobilisés pour nous rappeler que nous sommes là pour répondre aux besoins et aux attentes des patients. Soigner c'est aussi cela.

Être membre de l'EFN l'impact que vous pouvez avoir sur les institutions européennes

Pr Paul De Raeve, RN, MSc, MStat, PhD – Secretary General European Federation of Nurses



Créée en 1971, pour représenter la profession infirmière et ses intérêts auprès des institutions européennes, sur la base des directives sur l'enseignement infirmier et la libre circulation en cours d'élaboration par la Commission européenne, la Fédération européenne des associations d'infirmières (EFN) représente plus de **36 associations nationales d'infirmières (ANI)**¹ et son travail a un effet sur le travail quotidien de trois millions d'infirmières dans l'Union européenne et de six millions en Europe. L'EFN est la voix indépendante de la profession infirmière et sa mission est de renforcer le statut et la pratique de la profession infirmière au profit de la santé des citoyens et des intérêts des infirmières dans l'UE et en Europe.

L'EFN fournit une large plate-forme pour le développement de la politique sanitaire et sociale de l'UE en soutenant le processus décisionnel de l'Union européenne dans tous les domaines qui affectent la profession infirmière. L'EFN est un ardent défenseur du travail vers une voix unifiée pour les soins infirmiers dans l'UE et la promotion de la valeur des soins infirmiers au niveau de l'UE, dans le cadre de son Plan de lobby stratégique et opérationnel 2021-2027².

Du point de vue politique de l'UE, l'EFN a trois domaines majeurs en tête de son agenda politique : l'éducation, la main-d'œuvre de l'UE pour la santé, et la sécurité des patients et la qualité des soins (y compris la numérisation), comme le Conseil, la Commission européenne et le Parlement européen³ l'ont fait en leur agenda, notamment dans le cadre des 20 principes du socle européen des droits sociaux. S'efforcer de porter à l'attention des institutions de l'UE les besoins sanitaires et sociaux de la population dans l'ensemble de l'Union rendra les politiques adaptées.

En tant qu'organe directeur de l'EFN, l'Assemblée générale de l'EFN, constituée des 36 ANI représentées par l'EFN, se réunit deux fois par an pour discuter des questions importantes liées au travail de lobbying de l'EFN qui peuvent influencer les infirmier(e)s et la profession infirmière aux niveaux européen et national. En tant que membres de l'EFN, en plus de recevoir des informations régulières sur les développements de l'UE, via les notes d'information de l'EFN, les communiqués de presse de l'EFN, les mises à jour de l'EFN⁴, etc., les ANI se concentreront principalement sur les sujets politiques de l'UE discutés lors des Assemblées générales, avec un objectif clair résultat pour approuver les nouvelles déclarations de politique et de position de l'EFN qui faciliteront le travail de lobbying de l'EFN auprès de l'UE.

Pour faciliter les résultats politiques, les réunions des Assemblées Générales ont trois Comités de l'EFN - Comité Professionnel ; le comité de la main-d'œuvre ; et le Comité des politiques publiques ; où les Membres de l'EFN fournissent leurs points de vue / amendements aux documents politiques de l'EFN, car ceux-ci visent à préparer et à faciliter le processus de lobbying de l'EFN auprès des Institutions de l'UE. Les Comités se réunissent deux fois par an lors des Assemblées Générales de l'EFN pour discuter et produire des recommandations politiques à l'Assemblée Générale sur les étapes à suivre pour obtenir des résultats concrets liés à des sujets politiques spécifiques, comme l'Annexe V de la Directive 2013/55/UE, la

Proportionnalité Directive, le socle social européen et le semestre européen, des dossiers politiques clés sur lesquels l'EFN a fait pression avec succès.

À côté de l'Assemblée Générale de l'EFN⁵, le Comité Exécutif de l'EFN qui se réunit régulièrement (au moins deux fois par an - entre chaque Assemblée Générale) discute des questions clés pour l'EFN, prépare des recommandations pour l'Assemblée Générale et assure le suivi de l'Assemblée Générale. Décisions de l'Assemblée.

Enfin, l'EFN a son bureau à Bruxelles. Avoir une approche proactive pour définir l'agenda de la politique sociale et de la santé de l'UE en influençant les principales initiatives politiques des institutions européennes, qui à leur tour ont un impact sur les infirmières et la profession infirmière, est le cœur de métier de l'EFN et de son bureau de Bruxelles. Traduire ce voyage politique dans la «langue» des membres de l'EFN, comble la distance entre Bruxelles et la capitale gouvernementale des États membres où les politiques nationales sont développées. Informer et tenir les membres de l'EFN au courant est essentiel pour les mettre en position d'avance vis-à-vis de leurs gouvernements nationaux. Mais tout aussi important est l'engagement des membres de l'EFN dans le processus de lobbying de Bruxelles « pour donner un visage humain à l'élaboration des politiques ».

Influencer l'agenda européen de la profession infirmière

Au cours des 50 dernières années, l'EFN s'est efforcé de garantir que les points de vue des infirmières soient pris en compte dans le développement des politiques de l'UE, en faisant pression sur la Commission européenne - qui devrait s'engager à impliquer les infirmières dans la co-conception et la mise en œuvre des politiques de l'UE -, le Parlement européen - l'EFN étant toujours très proche des députés dédiés à la santé pour faire avancer les réunions de trilogue sur des dossiers législatifs spécifiques, et le Conseil européen - avec les réunions de la présidence de l'UE se déroulant selon un schéma tournant.

La mise en œuvre et la co-conception des politiques de santé de l'UE devraient refléter l'approche pragmatique des professionnels de la santé, des infirmières. Sinon, les politiques et les ou-

tils de santé resteront théoriques, tandis que des actions pragmatiques et concrètes sont nécessaires de toute urgence dans l'UE. Par conséquent, outre le lobbying auprès des institutions de l'UE, la construction d'alliances et la création de partenariats avec des organisations clés pour travailler sur des questions particulières a été la priorité absolue de l'EFN, car c'est un moyen de renforcer la société civile dans le processus d'élaboration des politiques et de réussir résultats non seulement au niveau de l'UE, mais aussi aux niveaux national et local.

L'EFN a créé des outils de lobbying pratiques et la confiance, qui est un élément clé du changement.

Au fil des ans, la participation à des projets européens financés par la Commission européenne (dans le cadre de différents fonds, comme Horizon 2020, Erasmus+, etc.) a été un autre moyen de fournir les points de vue et l'expertise des infirmières au niveau de l'UE. En faisant partie de l'EFN, les ANI ont la possibilité, principalement à travers les assemblées générales «Tour de Table» d'influencer ces conceptions politiques de l'UE, en apportant leurs propres points de vue et expériences, pour s'assurer que les points de vue des ANI sont pris en compte dans Les développements de l'UE et, en tant que tels, les résultats des projets de l'UE sont plus adaptés à la profession infirmière de première ligne. De bons exemples sont le Tour de Table sur la violence contre les infirmières et la numérisation du secteur de la santé (DSE).

De plus, l'EFN a une vaste expérience dans le soutien de ses ANI dans leurs activités nationales de défense de la profession infirmière de première ligne. L'EFN est souvent sollicitée par l'ANI pour rédiger des lettres de soutien à adresser aux Premiers Ministres, aux Ministères de la Santé et aux gouvernements nationaux. En tant qu'organisation paneuropéenne, l'EFN soutient et renforce continuellement ses relations avec ses membres en ayant une réelle idée de ce qui est important pour les membres au niveau national. La participation à des événements nationaux

est un moyen idéal pour renforcer les liens avec les membres mais elle est également cruciale pour comprendre les enjeux clés des États membres et offrir, en retour, une perspective à l'échelle de l'UE.

Conclusion

Les membres de l'EFN sont fortement engagés pour faire la différence dans l'agenda actuel de la politique de santé de l'UE et travaillent sans relâche pour s'assurer que la contribution de trois millions d'infirmières est valorisée et que le potentiel de la profession infirmière est maximisé pour bénéficier positivement aux patients et aux écosystèmes de santé. La voix des infirmières est essentielle pour faire bouger les choses et s'assurer que les institutions de l'UE incluent la santé dans toutes les politiques pour relever les défis européens et mondiaux et pour améliorer la capacité des infirmières à façonner et à mettre en œuvre des politiques européennes efficaces et efficientes qui ont un impact positif sur les citoyens de l'UE.

Avec tout le travail accompli tout au long de ces années, nous pouvons dire que l'EFN et ses membres ont créé des outils de lobbying pratiques et la confiance, qui est un élément clé du changement. Il est évident que l'EFN est la voix unie la plus forte pour les infirmières dans l'UE et l'Europe qui est respectée comme une base de pouvoir politique importante qui fait une différence stratégique pour façonner la vision politique, transformer la politique en réalité pour favoriser la qualité et l'excellence dans la prestation des soins de santé et la population européenne.

Mais les activités et les résultats du lobby de l'EFN n'auraient pas été possibles sans le soutien continu de tous les membres de l'EFN fournissant des contributions, des données et des points de vue précieux, et les alliances fiables des principaux acteurs de la santé et sociaux au niveau de l'UE. Les infirmières et la profession infirmière dans l'UE sont très visibles, avec une voix forte envers l'organisation européenne, plaçant les infirmières, les femmes, en bonne place sur l'agenda politique. Faire partie de l'EFN signifie être aux côtés des 36 autres associations nationales d'infirmier(e)s couvrant tous les États membres de l'UE ainsi que d'autres pays européens.

« La vie exige qu'on aille de l'avant, qu'en gardant du passé ce qu'il y a de précieux, on persévère dans l'effort vers l'avenir, plus beau parce qu'on sait l'illuminer des lumières qui ont brillé sur la route. Elles ne sont pas éteintes ; ceux qui les portaient ont devancé la marche... Ils nous attendent. » **Léonie Chaptal**

Sans vouloir se complaire dans le passé, s'appuyer sur cette base permet de comprendre notre évolution, qui semble malgré tout se répéter, et essayer de se servir de ces expériences pour renforcer notre avenir.

« *La Fédération européenne des associations d'infirmier(e)s (EFN), ancien Comité permanent des infirmier(e)s de l'UE (PCN), a été créée en 1971 pour représenter la profession infirmière et ses intérêts auprès des institutions européennes, sur la base des directives sur l'enseignement infirmier et la libre circulation en cours d'élaboration.* »

La 1^{re} présidente de cette fédération a été élue en 1971 et a présidé le PCN/EFN de 1971 à 1975. Il s'agissait de **Mme Marie Paule Florin**, également présidente de l'ANFIIDE de 1968 à 1972, puis de 1987 à 1989. Cela fait 50 ans cette année. L'ANFIIDE est la seule association reconnue et représentant la France au sein de l'EFN.

Le Comité Permanent Infirmier de Liaison avec la CEE, composé des représentants des associations nationales des pays membres de la CEE affiliés au Conseil International des Infirmières a pour but d'*étudier les questions relatives à la profession dans le cadre de l'application du Traité de Rome, en particulier les problèmes liés à la liberté de circulation et d'établissement des professionnels dans les pays concernés*. Des représentants du CII et du GNOE ainsi que de la Fédération Nordique des infirmier(e)s assistent à ses réunions en observateurs.

Il se réunit pour la première fois en aout 1971 à Bruxelles.

En septembre 1973, c'est de la *formation des infirmier(e)s* qu'il s'agit : conditions d'accès, durée de formation théorique et pratique, stages cliniques. Des recommandations s'ensuivent qui se réfèrent au 5^e Rapport du Comité d'Experts des Soins Infirmiers de l'OMS, comme l'indique la plaquette ANFIIDE diffusée au congrès de 1974.

En 1975, Mlle FLORIN renonce à la présidence du comité qu'elle occupe depuis quatre ans. Lors de la réunion du

3 septembre 1975, à Londres, une lettre est rédigée à l'intention du président de la CEE, à transmettre par chaque association à son propre gouvernement, pour demander **4600 heures de formation pour les infirmier(e)s, dont le tiers au moins en apport théorique**.

Après cette présidence, Marie Paule Florin participe à des groupes de travail avec le PCN « *afin d'étudier les directives dans le cadre des échanges de travailleurs à l'intérieur de la Communauté européenne.* »

Autre présidente de l'ANFIIDE qui aura été vice-présidente de l'EFN durant plusieurs années : **Christiane ALLAIRE** dans la 1^{re} moitié des années 80.

Différents thèmes ont été travaillés à cette époque :

- 1979 : Vers l'unification de la profession dans les pays du Marché Commun
 - 1979 : Caractéristiques des soins,
 - 1979 : Programmes de formation de base
 - 1986 : Position des pays par rapport à la Directive générale sur la formation des infirmier(e)s
 - 1986 : Rapport sur les soins de santé primaire
 - 1986 : La formation des cadres infirmiers
 - 1986 : La formation continue des enseignants
 - 1987 : Les infirmier(e)s spécialisées
- Se rassembler pour unir les énergies et être force de proposition, a toujours été une volonté de l'ANFIIDE.

**L'ANFIIDE,
grâce à son représentant,
a pu présenter diverses
problématiques
qui se retrouvent
dans les pays membres :
la formations des infirmiers,
les violences faites aux
femmes**

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous avons un représentant de l'EFN au sein du conseil d'administration : **François Barrière**, anglophone, qui reçoit les documents, tous rédigés en langue anglaise, et participe aux assemblées générales organisées dans différents lieux européens. Pour faciliter le travail, un Groupement d'intérêt commun (GIC) Europe a été créé pour optimiser l'implication de notre association dans ce groupement européen, se partager les tâches et avoir des infirmiers en capacité d'échanger en anglais. Certains membres de ce GIC ont accompagné notre représentant lors des assemblées générales.

Durant ces rencontres, un tour de table des personnes présentes, membres de l'EFN partagent des informations relatives à leur profession dans leur pays. Ce temps est important et permet aux uns et aux autres de mieux se connaître, mais aussi à l'EFN de collecter des données à traiter ensemble.

Un groupe de travail européen a permis de modifier la Directive 55, relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Ainsi, *l'ANFIIDE a pu participer au programme Nursing Now en 2019, et prévoyait des travaux européens en 2020.*

Une belle dynamique rassemblant des jeunes professionnels européens était en route. Tous les projets, programmes, rassemblements ont été annulés par la suite du fait de la pandémie.

La crise sanitaire a bien entendu été traitée durant l'année 2020. Les rencontres physiques n'étaient pas possibles, mais grâce aux technologies modernes, l'informatique a permis à l'ANFIIDE de participer à des webinaires.

L'ANFIIDE, grâce à son représentant, a pu présenter diverses problématiques qui se retrouvent dans les pays membres : **les formations des infirmiers, les violences faites aux femmes.**

1. EFN : <https://translate.google.com/translate?hl=fr&sl=en&=https://www.efn.be/&prev=search&pto=aue>
 2. Jacqueline PETREQUIN histoire de l'ANFIIDE
 3. Directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013

L'ANFIIDE et le CII

L'ANFIIDE est membre du Conseil International des Infirmières (CII) depuis 1925. Le CII travaille en partenariat avec l'ONU et l'OMS. L'ANFIIDE est la seule association infirmière française au sein du CII. Le CII sollicite l'ANFIIDE pour toute demande émanant d'institutions françaises.

Nous avons pu constater que la pandémie mondiale a modifié et bousculé toutes les organisations. L'année 2020 aurait dû être une année festive et permettre de mettre en lumière tout le travail irremplaçable des infirmier(e)s. Il n'en a rien été au niveau festif, mais le CII a tenu à marquer cette année difficile en mettant en circulation des pièces et des certificats commémoratifs¹.

Durant toute la crise sanitaire, le CII a soutenu, répondu présent et cherché à recueillir les problématiques de chaque pays membre.

Un de nos administrateur ANFIIDE a participé aux **8^{es} Triades** il y a 1 an en visio-conférence. L'Organisation Mondiale de la Santé, le Conseil International des Infirmières et la Confédération Internationale des Sages-femmes (OMS-CII-ICM). «*Les réunions ont traité du renforcement des soins infirmiers et de la profession de sage-femme dans le contexte de la COVID-19, en s'appuyant sur les conclusions du tout premier rap-*



port sur l'état des soins infirmiers dans le monde en 2020 et sur les nouveaux développements concernant la profession de sage-femme, et en identifiant les priorités des prochaines orientations stratégiques pour les soins infirmiers et la profession de sage-femme. Les réunions se terminent par un appel à l'action commun dans la déclaration de la triade.»

Nous avons été sollicités pour répondre à des enquêtes concernant la **protection des infirmier(e)s** durant la crise COVID (pénurie de matériel, législation, protection des infirmier(e)s contaminé(e)s, reconnaissance en maladie professionnelle, dépistage, vaccination, soutien psychologique, violences faites aux soignants...).



Bien que chaque pays se soit réorganisé pour adapter une réponse urgente à cette crise, le CII demande à ce que ce sujet mondial soit analysé, pour proposer des solutions plus anticipées.

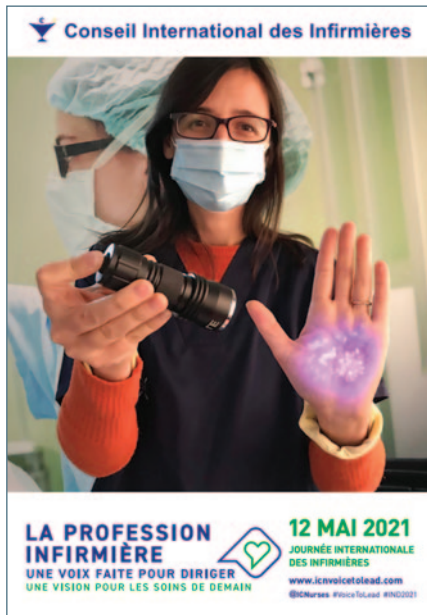
Le CII reste en contact étroit avec l'OMS. Il transmet les messages recueillis au Conseil exécutif de l'OMS. Ce qui peut orienter les travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé. C'est pour cela que, chaque fois que nous le pouvons, l'ANFIIDE participe aux enquêtes, études, questionnaires qui vont renseigner ces organismes internationaux sur les problématiques de santé de la France.

Soutenir les infirmier(e)s passe également par l'écrit. Le CII a édité un rapport en janvier 2021 : « *la main-d'œuvre infirmière mondiale confrontée à un Traumatisme massif* », traduit en français dans lequel sont abordés l'infection Covid, le burn out et l'épuisement professionnel, les départs massifs de la profession infirmière². Ce rapport fait suite à l'enquête pour laquelle nous avons participé.

De nombreuses manifestations de la population ont été des soutiens pour les soignants. Malheureusement, nous avons pu constater parfois des accès de violence à l'égard des soins de santé durant la pandémie de COVID-19. Le CII a organisé un webinar afin de réfléchir à des propositions face à plus de 1000 rapports de violences et de menaces à l'égard des soins de santé en 2020.

Pour lutter contre cette pandémie, il est aussi important que tous les pays du globe terrestre puissent avoir accès aux médicaments, dépistage et vaccins. Le CII a soutenu la déclaration commune³ de l'Alliance Fight the Fakes et milite pour une équité : « *Il est temps que les dirigeants du monde entier s'emparent de la question de l'équité en matière de vaccins du point de vue éthique* »⁴,

Depuis de nombreux mois, **la vaccination** est un sujet constant. Protéger les soignants, protéger les patients et limiter la propagation et/ou la gravité de l'épidémie ne passera qu'avec la vaccination⁵. Ce sujet a été abordé à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, le 7 avril 2021.



En mai, de nombreux organismes infirmiers ont rassemblé leur énergie, leur créativité pour honorer le 12 mai. Le CII a édité un fascicule : « *la profession infirmière, une voix faite pour diriger, une vision pour les soins de demain* ».

De nombreux pays possèdent une Infirmière Chef au niveau gouvernemental. L'ANFIIDE a sollicité le soutien du CII pour demander en haut lieu, comme le préconise l'OMS⁶ à l'instar de nombreux pays à travers le monde, la création d'un poste d'infirmière en



chef au niveau gouvernemental habilitée à jouer un rôle crucial dans la planification, le développement, la mise en œuvre, l'évaluation des politiques de santé et du système de santé.

Annette Kennedy, la présidente du CII a écrit un courrier adressé au Président de la République Française pour appuyer cette demande⁷. Que l'ANFIIDE a joint à sa demande ainsi que le communiqué de presse du CII en lien avec ce sujet : « Le CII salue la nouvelle stratégie de l'OMS en matière de soins infirmiers et appelle tous les pays à l'adopter sans délai pour éviter une crise sanitaire mondiale à venir ».

Dernièrement, lors du G7 qui s'est réuni du 11 au 13 juin 2021, la présidente du CII a publié une lettre ouverte aux dirigeants afin de mettre en place un Traité mondial pour lutter contre les pandémies. Nous n'oublions pas le **prochain congrès du CII** qui se déroulera de façon virtuelle du 2 au 4 novembre 2021 et aura pour thème « *Les soins infirmiers dans le monde* ».

Ce congrès sera malgré tout interactif et donnera la possibilité à chaque pays membre de partager son expertise et ses innovations dans différents domaines. Un membre de l'ANFIIDE va participer à ce congrès et nous représenter.

Le CII nous permet d'élargir notre vision de la santé (préventive, curative et palliative) et de participer à l'amélioration du bien être et des soins pour les patients mais aussi pour les infirmier(e)s

Les mois écoulés ont été marqués par la crise COVID qui a mobilisé tous les pays pour répondre à cette urgence sanitaire. Les mois à venir seront utilisés pour déployer les ressources de lutte à l'échelon mondial.



Congrès du CII
Les soins infirmiers dans le monde
2-4 novembre 2021

1. <https://www.icn.ch/fr/actualites/le-conseil-international-des-infirmieres-et-loms-emettent-des-pieces-et-certificats>
2. <https://www.icn.ch/fr/actualites/un-apres-leclatement-de-la-pandemie-de-covid-19-le-cii-met-en-garde-contre-un-exode>
3. <https://fightthefakes.org/updated-statement-regarding-covid-19-and-falsified-medical-products/>
4. <https://www.icn.ch/fr/actualites/howard-cotton-le-directeur-general-du-cii-sur-dw-tv-il-est-temps-que-les-dirigeants-du>
5. <https://www.icn.ch/fr/actualites/journee-mondiale-de-la-sante-le-cii-salue-les-progres-dans-les-vaccinations-mais-des>
6. <https://www.who.int/fr/news/item/07-04-2020-who-and-partners-call-for-urgent-investment-in-nurses>
7. https://drive.google.com/file/d/1Y42joSAI4i8tAZKxXDTw_nOG0iRzdMMR/view?usp=sharing



OFFERTE À L'OCCASION
DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DES INFIRMIÈRES



avec le soutien de



Les Vedettes du Pont Neuf

Durant cette période de crise sanitaire, tous nos projets ont été revus, annulés ou reportés les uns après les autres.

En avril 2021, nous avons été sollicités par la responsable communication des Vedettes du Pont Neuf pour organiser un partenariat avec l'ANFIIDE et ainsi remercier les infirmier(e)s pour tout le travail accompli durant la pandémie.

« Depuis Mars 2019, ils sont à notre chevet. Ils nous soignent, nous entourent, pansent nos plaies comme nos peurs. Infirmiers et infirmier(e)s de France ils sont 744 307 à nos côtés, présents, dans chaque moment de cette pandémie. Nous les avons applaudis, soutenus, encouragé parfois, admiré toujours, il était temps de les REMERCIER. »

Cette proposition visait la journée internationale des infirmières le 12 mai, mais la date était à préciser en fonction des possibilités sanitaires. Les Vedettes du Pont Neuf¹ offraient une croisière gratuite à chaque infirmier(e) qui se présenterait avec sa carte professionnelle. Cette très généreuse proposition faite à l'ANFIIDE était une magnifique opportunité d'honorer tout(e)s les infirmier(e)s



Sophie Chrétien, présidente de l'ANFIIPA



Les partenaires sont sur le pont.



Sous les voûtes du pont, celles de Notre-Dame

Photo Sarah Le Joly

de France qui ont répondu présents durant cette crise sanitaire.

Afin de mieux encadrer et diffuser cette invitation, nous avons travaillé avec l'aide précieuse de notre société de communication Espace Événementiel² et le grand soutien de la MNH³.

Nous nous sommes rencontrés le 12 mai sur leur Vedette et avons pu les remercier chaleureusement au nom de tou(te)s les infirmier(e)s pour cette croisière offerte. Nous gardons en tête la symbolique de la navigation, partir au fil de l'eau pour profiter d'une vision différente de

notre capitale, pouvoir respirer à l'air libre, se retrouver entre collègues, en famille ou tout simplement seul.

À l'issue de cette rencontre, nous avons pu diffuser largement l'information, l'invitation et permettre à tou(te)s les infirmiers qui le souhaitaient de s'y inscrire. Afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter, les dates proposées étaient les 3 jours du week end de Pentecôte, fin mai.

Ce partenariat a été un réel succès. Bien que le temps n'ait pas été très clément, **près de 3500 connexions internet ont été faites à cette occasion et 886 places réservées à l'opération sur l'ensemble des trois jours.** Des administrateurs de l'ANFIIDE étaient présents pour accueillir les infirmier(e)s. Des étudiants en soins infirmier ont pu bénéficier de cette offre généreuse. **Merci aux Vedettes du Pont Neuf et à nos partenaires.**

1. <https://www.vedettesdupontneuf.com/>
2. <http://www.espace-evenementiel.com/>
3. <https://www.mnh.fr/home.html>

COURIR POUR LES INFIRMIÈRES

Antonin Dupont, Clara Eloy, Mathis Gryseley, Enzo Maroni

Dans le cadre de notre cursus scolaire, nous avons cette année, un projet tutoré à réaliser.

Nous avons tous les quatre l'envie d'aider et de représenter une association. Au vu du contexte sanitaire actuel, notre choix c'est immédiatement porté sur l'ANFIIDE. Notre objectif était de mettre en lumière les infirmiers et infirmières qui, chaque jour, se battent pour chacun d'entre nous et sauvent des vies.

Au regard de leurs conditions de travail et de leur manque de reconnaissance, il nous est paru essentiel de mettre en exergue cette profession sans qui, nous n'aurions jamais pu affronter cette crise du COVID 19.

C'est pourquoi, nous avons eu l'idée d'organiser une course dont l'objectif était de sensibiliser le plus grand nombre tout en réunissant chacun des participants autour d'une discipline qui inspire solidarité et persévérance.

Pour cela, nous avons travaillé en étroite collaboration avec une agence d'événementiel, spécialisée dans la planification de projet comme celui-ci. Les membres de leur équipe nous ont permis d'avancer dans l'organisation de la course. Ainsi, nous avons très vite pu obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de celle-ci.

Puis, nous avons démarcher des sponsors pour qu'ils puissent eux aussi, contribuer à cette course.

De plus, nous souhaitons marquer les esprits en médiatisant cet événement : pour cela, nous avons contacter de nombreux médias pour qu'ils puissent véhiculer notre message auprès de leurs auditeurs.

Malheureusement, tout au long de l'année, au vu des restrictions sanitaires, nous savions que l'aboutissement de cette course serait incertain mais nous voulions tout de même persévérer. Elle aurait donc dû avoir lieu le 26 mai 2021 à Paris.

Cependant... Ne vous en faites pas, ce n'est que partie remise !

Dès l'année prochaine, si les conditions sanitaires le permettent, cette course aura bien lieu, sans masque ni gel hydro-alcoolique mais avec le sourire et la bonne humeur !



Notre but est que cette course perdure dans le temps et devienne une tradition pour tout le personnel soignant.

Notre but est le suivant : que cette course perdure dans le temps et en devienne une tradition pour tout le personnel soignant.

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidé dans l'organisation de ce projet, merci à l'ANFIIDE qui a cru en nous, en notre volonté de les aider et de faire avancer les choses.

LES TRAVAUX DE L'ANFIIDE

Ce que nous faisons, grâce à vous tous.

Depuis quelques années, les travaux et avancées de l'ANFIIDE ont permis de mettre en place des partenariats qui s'enrichissent au fil des ans avec des organismes désireux de coconstruire des projets avec l'ANFIIDE.

Cette année encore, malgré la crise sanitaire, nous avons été sollicités et trouvé des convergences de nos valeurs communes démontrant l'adéquation de nos rôles respectifs dans le monde de la santé.

*Partenariat avec le **LIBAN***

Un Enseignant Chercheur à l'Université de Technologie de Troyes a contacté l'ANFIIDE début mai pour organiser un partenariat afin de répondre à un appel à projet « Action-Liban de l'Agence Nationale de la Recherche ». Il s'agit de travailler sur le projet d'habitat d'urgence dédié aux professionnels de santé libanais qui ont perdu leur logement et sont durement éprouvés.

Si le projet était retenu, chacun d'entre nous pourrait, par la suite, parrainer un(e) infirmier(e) libanais(e) et ainsi tisser des liens (à distance) et apprendre les uns des autres, se soutenir. Fier de notre histoire, nous avons retrouvé des bribes dans nos archives associatives, montrant que l'ANFIIDE a de tout temps été sensible à élargir son regard et son champ d'action. Déjà en 1969, l'ANFIIDE avait parrainé le Liban.

"Lors du congrès de Montréal, en 1969 toujours, se pressent 10.000 participantes dont 700 juniors de 80 pays et 186 françaises. Melle J. MARTIN y est élue au comité directeur. L'association française accepte de parrainer le Liban"

Nous attendons les résultats de l'appel à projet et aller plus avant dans ce partenariat.

*Proposition de partenariat avec la **Fondation de l'Académie de Médecine (FAM)***

En juin 2021, la Fondation de l'Académie de Médecine¹ nous a contacté pour nous proposer un partenariat de communication. Pouvoir diffuser les dates et thèmes de leurs débats était la demande initiale.

La FAM organise des cycles de débats gratuits, ouverts à tous, d'une grande qualité.

Cette Fondation, reconnue d'utilité publique, a plusieurs objectifs, dont certains sont communs avec l'ANFIIDE :

- Partager les connaissances
- Accéder aux soins
- Sensibiliser le public
- Accompagner et développer des fondations abritées dans le secteur de la santé

Les travaux sont réalisés autour de 4 grands thèmes de santé et de société mondiaux au niveau national : l'environnement, le vieillissement, l'alimentation² et l'innovation.

Les thèmes choisis sont traités en plusieurs cycles et aboutissent à un document restitué à l'Assemblée Nationale.

Partager les connaissances et les informations est une activité que nous avons réalisé de tout temps et nous sommes heureux d'élargir nos champs de connaissance.

*Partenariat avec l'**UFPP***

L'ANFIIDE a signé un partenariat avec l'Union Francophone des Patients partenaires³ depuis 2 ans.

Il est important de reconnaître que le patient a une expérience de sa maladie afin qu'il reste acteur de sa prise en charge et devienne un partenaire dans le parcours de santé, l'éducation, la formation.

Ce partenariat permet d'élargir les échanges sur la vie des associations, de communiquer plus largement sur les congrès et manifestations, travailler ensemble sur certains thèmes et ainsi offrir une vision plus précise

L'ANFIIDE a de tout temps soutenu et collaboré avec les associations de malades devenus des patients. Une journée commune avec l'AFDS, l'UFPP, l'ANFIIDE et l'ANFIPA se profile en fin d'année. Ne vous informerons dès que les informations seront précisées.

Formations à venir

La crise sanitaire a beaucoup impacté les projets de formation qui ont été annulés.

L'ANFIIDE sous traite ses formations avec l'organisme « *Philippe Bordieu formation* »⁴.

Des formations sur « *le Repérage de la maltraitance et de la violence faite aux femmes, et conduite à tenir* » ont été organisées, mais ont dû être stoppées du fait de la pandémie.

Repartir vers de nouveaux horizons : Un conseil scientifique et pédagogique va se réunir fin aout pour préparer les formations 2021-2022.

*Travail sur la **vaccination***

De très nombreuses rencontres et travaux ont eu lieu sur ce sujet sensible.

L'ANFIIDE a été grandement sollicitée et a répondu présente :

- En répondant à un questionnaire en provenance du CII, afin d'apporter une réponse à l'international.
- En participant au *Collectif Vaccination de l'Adulte, Appel des experts, professionnels & patients*
- En participant au *Comité scientifique multidisciplinaire vaccination patients chroniques & professionnels de santé*

1. <https://www.academie-medecine.fr/fondation/>

2. https://www.youtube.com/watch?v=DjN5LveCdLE&list=PL7j1Ud1L4mVYXzXS_LGaiBBDHJS44F4ed

3. <https://ufpp.fr/>

4. <https://philippe-bordieu-formation.fr/>

Lettre à Monsieur le Président de la République **lundi 31 mai 2021**

Infirmière en chef au niveau gouvernemental

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le président,

Membre du Conseil international des infirmières, l'Anfiide, Association nationale française des infirmières et infirmiers diplômés et des étudiants, riche de ses multiples engagements nationaux et internationaux, souhaite aujourd'hui comme le préconise l'OMS¹ à l'instar de nombreux pays à travers le monde, la création d'un poste d'infirmière en chef au niveau gouvernemental habilitée à jouer un rôle crucial dans la planification, le développement, la mise en œuvre, l'évaluation des politiques de santé et du système de santé.

La pandémie a montré la force, le courage, le travail de l'ensemble de la profession infirmière. Très unie, elle a également montré une prise de conscience aiguë de l'intérêt collectif avec notamment l'instauration de partenariats et de collaborations innovants au service des malades dans tous les environnements de soins. Cette crise doit servir de catalyseur pour que les infirmières participent à tous les niveaux des prises de décision et fassent entendre leur expertise dans la sphère politique.

La profession infirmière française compte aujourd'hui près de 750000 infirmières. Notre groupe professionnel a été contraint de s'adapter aux évolutions du système de santé sans toujours être consulté dans les processus de prise de décision. Avec une haute conscience des besoins de la population et du service rendu auxquels elles contribuent, les infirmières sont très engagées au sein de nos instances professionnelles, associatives, syndicales, ordinales et collégiales, afin de relever les défis de santé dans une société en perpétuelle mutation.

La force de nos effectifs, la confiance élevée de nos citoyens, notre contribution permanente à défendre la santé pour tous, notre habitude réflexe du partenariat interprofessionnel, renforcent cette vision systémique nous amenant à postuler qu'aujourd'hui plus que jamais la communauté infirmière doit contribuer au processus d'élaboration des politiques de santé.

Je vous remercie de l'attention que vous vous voudrez bien porter à cette proposition et vous prie d'agréer Monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Brigitte LECOINTRE,
Présidente de l'ANFIIDE

Brigitte

Annexes : lettre de soutien du CII / Dernier communiqué du CII dédié
Copie à Monsieur Olivier Véran

1. rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé sur l'état des soins infirmiers dans le monde. L'OMS propose de « créer un poste de directeur général des soins infirmiers au niveau de l'administration centrale, chargé de renforcer ces ressources humaines et de contribuer aux décisions stratégiques en matière de santé, et à le doter des moyens nécessaires. »



ANFIIDE

secretariat@anfiide.com www.anfiide.com

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - AFFILIÉE AU CII

Contribuons à notre profession en France et dans le Monde

Siret n° 784 492 522 00049 - Code APE n° 9499Z

@anfiide



ET SI L'ON PARLAIT DE LA SANTÉ DES FEMMES ET DES INFIRMIÈRES

17 décembre Assemblée nationale Paris

COLLOQUE ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION NATIONALE FRANÇAISE
DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DIPLÔMÉS
ET ÉTUDIANTS

ANFIIDE

VERS DES ASSISES SUR LA SANTÉ DES FEMMES

L'Anfiide, depuis 1929, a adhéré au Conseil national des femmes françaises représenté dans les grandes associations internationales notamment la Société des Nations. Fidèle à son engagement et à ses valeurs depuis des décennies, notre association a participé, dans le cadre d'un effort concerté, aux évolutions marquantes pour promouvoir la santé des femmes, y compris celle des infirmières, dans une approche d'amélioration axée sur le cycle de la vie.

La profession étant encore majoritairement féminine, **la santé des infirmières reflète la santé des femmes en général**. Du chemin a été parcouru grâce à une volonté collective, mais surtout à l'engagement de **femmes d'exception** pour améliorer la santé des femmes. De nombreuses actions ont été entreprises, notamment dans le domaine des soins, du suivi, de l'éducation et de la prévention.

Tout récemment dans son rapport « *Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique* » datant de fin 2020, le Haut Conseil de l'Égalité entre les femmes et les hommes a confirmé la légitimité et la pertinence de ces actions.

LA SANTÉ DES FEMMES ET DES INFIRMIÈRES

Les femmes restent encore les grandes oubliées de la santé.

Cependant, comme le soulignent de nombreux rapports et études, les femmes restent encore les grandes **oubliées** de la santé.

Les crises sont généralement révélatrices d'histoire, et la pandémie que nous traversons, a fait ressortir des **répercussions importantes** sur la santé et la vie des femmes. Les infirmières ont été durement éprouvées durant celle-ci. Les contraintes internes et externes, les exigences intenses physiques, psychologiques et émotionnelles ont conduit chez un grand nombre d'entre-elles à de l'épuisement professionnel, du stress, une perte de sens et de confiance, et une immense fatigue impactant fortement leur santé. **Il est primordial qu'à tous les niveaux de décisions le prendre soin des soignants soit au centre des réflexions engagées.**

Les infirmières apportent une contribution majeure à l'amélioration de la santé des femmes, notamment en termes de réduction des inégalités d'accès aux soins, de prévention des pratiques discriminatoires et des violences à tous les âges de la vie.

Un livre blanc constituera la première marche vers des assises sur la santé des femmes

L'Anfiide souhaite, lors de cette journée, croiser des regards dans des domaines différents mais complémentaires avec des experts et des professionnels engagés sur le terrain. À l'issue de ces échanges, des propositions concrètes seront déclinées dans **un livre blanc** qui constituera la première marche vers des **assises sur la santé des femmes**, y compris des infirmières.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU COLLOQUE MI SEPTEMBRE



"Ne manquez jamais l'occasion d'encourager une action concrète, aussi modeste soit-elle, car il est merveilleux de constater comment, dans ces matières, la graine de moutarde germe et prend racine".

Florence Nightingale

31 juillet 2021

ESPACE-EVENEMENTIEL.COM



ANFIIDE 

secretariat@anfiide.com www.anfiide.com

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - AFFILIÉE AU **CI**

Contribuons à notre profession en France et dans le Monde

*Assurance maladie /Sécurité Sociale/
NGAP/Complémentaire Santé/
IDEL/Conseil Constitutionnel/*

Décret 2021-848 du 29/06/2021 (texte 63) JO du 30/06/2021 relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé « système national des données de santé »

Décret 2021-770 du 16/06/2021 (texte 20) JO du 17/06/2021 modifiant le décret 2021-13 du 08/01/2021 prévoyant l'application de dérogation relatives au bénéfice des indemnités journalières et de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L.1226 du code du travail ainsi qu'aux conditions de prise en charge par l'assurance maladie de certains frais de santé afin de lutter contre l'épidémie de covid-19 (prolongation de mesures jusqu'au 30/09/2021)

Arrêté du 11/06/2021 (texte 17) JO du 19/06/2021 portant adoption de la charte d'audit applicable aux audits relatifs au système national des données de santé

Décret 2021-755 du 12/06/2021 (texte 17) JO du 13/06/2021 relatif aux prestations maladie en espèces des professionnels libéraux (indemnités journalières définies à l'article D.622-1 du code de la SSociale)

Décret 2021-707 du 03/06/2021 (texte 15) JO du 04/06/2021 relatif à la télésanté (ce texte concerne les professionnels médicaux, auxiliaires médicaux et pharmaciens. Il définit les conditions de mise en œuvre et de prise en charge de télésoin applicables aux activités à distance réalisées par les auxiliaires médicaux et par les pharmaciens, en cohérence avec les exigences et conditions prévues pour les professionnels médicaux dans le cadre de la télémédecine, ainsi que les conditions de sollicitation d'une téléexpertise par un professionnel de santé)

Arrêté du 03/06/2021 (texte 33) JO du 04/06/2021 définissant les activités de télésoin.

Arrêté du 31/05/2021 (texte 24) JO du 01/06/2021 modifiant l'arrêté du 10/07/2021 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (cotations tests -vaccination)

*Cursus/DE et Spécialités /Formation-
DPC /IFSI / Modes d'exercices/*

Arrêté du 10/06/2021 (texte 16) JO du 12/06/2021 portant dispositions relatives aux autorisations des Instituts et Ecoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du CSP.

voir Arrêté du 10/06/2021 (texte 17) JO du 12/06/2021 relatif à la Formation conduisant au DE d'Aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (32P) et **l'Arrêté du 10/06/2021** (texte 18) JO du 12/06/2021 relatif à la Formation conduisant au DE d'Auxiliaire de puériculture (28P)

Fonctions Publiques

Décret 2021-740 du 08/06/2021 (texte 25) JO du 10/06/2021 relatif au versement d'une prime temporaire de revalorisation à certains personnels relevant de la FPH (les dispositions s'appliquent aux rémunérations versées au titre des mois de juin à décembre 2021. Cette prime temporaire dont le montant est équivalent au complément de traitement instauré par le Décret 2020-1152 du 19/09/2020) et l'Arrêté du 08/06/2021 (texte 29) JO du 10/06/2021 fixant le montant de la prime temporaire à 49 points d'indices majorés.

www.solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse : FPH : Parution des grilles des personnels soignants, médico-techniques et de la rééducation au 01/10/2021(14p) (Ségur de la santé-pilier 1/ Mesures

salariales pour la FPH/Focus catégorie A 03/06/2021

Arrêté du 02/06/2021 (texte 23) JO du 06/06/2021 relatif à l'organisation de la formation professionnelle des Infirmiers en santé au travail des services de médecine de prévention de la FPH

*Prévention-Vaccination /Crise- Risque
et Etat d'Urgence Sanitaires -
Epidémie-Pandémie-Coronavirus
/DGS-Urgent /Conseil Scientifique*

DGS-Urgent 2021 (covid) sur www.solidarites-sante.gouv.fr N° 57 à 65 = 13 publications (Portail vaccinations (adultes-enfants/adolescents – enjeux éthiques) commandes...

Décret 2021-817 du 25/06/2021 (texte 20) JO du 27/06/2021 portant prorogation jusqu'au 30/09/2021 du mandat des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Santé.

Arrêté du 18/06/2021 (texte 21) JO du 19/06/2021 modifiant l'arrêté du 01/06/2021 fixant les conditions d'application de l'article 45-1 du décret 2021-699 du 01/06/2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Décret 2021-780 du 18/06/2021 (texte 14) JO du 19/06/2021 relatif au traitement automatisé des données à caractère personnel dénommé « Portail Autotest COVID-19 »

Décret 2021-782 du 18/06/2021 (texte 16) JO du 19/06/2021 modifiant le décret 2021-699 du 01/06/2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

www.ccne-ethique.fr Avis du CCNE 09/06/2021 « Enjeux éthiques à la vaccination contre la Covid-19 des enfants et des adolescents » (en complément de la DGS-Urgent 2021-59 du 13/06/2021 « ouverture du portail pour la vaccination aux enfants de 12 ans et plus à partir du 15/06/2021 »)

Décret 2021-724 du 07/06/2021

(texte 7) JO du 08/06/2021 modifiant le décret 2021-699 du 01/06/2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire (Passe sanitaire/ Déplacements, Accès à certains établissements/ lieux et événements etc.)

Arrêté du 07/06/2021 (texte 22) JO du 08/06/2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2

Arrêté du 07/06/2021 (texte 23) JO du 08/06/2021 modifiant l'arrêté du 01/06/2021 fixant les conditions d'application de l'article 45-1 du décret 2021-699 du 01/06/2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

www.economie.gouv.fr

/presse.dossiers accès au dossier de presse de 11P du 08/06/2021 «Entrée en vigueur du pass sanitaire sur le territoire Français mercredi 09/06/2021 »

CNIL.Délibération 2021-067 du

07/06/2021 portant avis sur le projet de décret portant application du II de l'article 1^{er} de la Loi 2021-689 du 31/05/2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (9P)

Décret 2021-699 du 01/06/2021

(texte 16) JO du 02/06/2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (33P) (transports, réunions, rassemblements, ERP, compétitions sportives etc.)

Arrêté du 01/06/2021 (texte 32) JO du 02/06/2021 fixant les conditions d'application de l'article 45-1 du Décret 2021-699 du 01/06/2021 (texte 16) JO du 02/06/2021.

Arrêté du 01/06/2021 (texte 33) JO du 02/06/2021 prescrivant les

mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire (36P)

Loi 2021-689 du 31/05/2021 (texte 1) JO du 01/06/2021 relative à la gestion de sortie de la crise sanitaire.

Décision 2021-819 Conseil

Constitutionnel (texte 2) JO du 01/06/2021 déclarant la loi 2021-689 du 31/05/2021 (texte 1) JO du 01/06/2021 conforme à la constitution.

Réforme de l'Etat / Institutions-Justice-Travail-Education-Retraites/Economie-Finances Publiques/

www.cor-retraites.fr 10/06/2021

«Evolutions et Perspectives des retraites en France» (Synthèse : 6P et Rapport : 328P)

www.ccomptes.fr 15/06/2021 «Une stratégie de Finances Publiques pour la sortie de la crise» (Synthèse : 23P et Rapport : 208P)

Système de Santé /Transformation-Modernisation /Etablissements de Soins/Réforme Hôpital /CPTS-Structures pluriprofessionnelles /Droits du Patient /ARS/ Expérimentations/ Education Thérapeutique/ Protocole de Coopération/

Décret 2021-804 du 24/06/2021

(texte 25) JO du 25/06/2021 relatif aux modalités de déclaration et de suivi des protocoles locaux de coopération des établissements de santé, des groupements hospitaliers de territoire et du service de santé des armées.

Arrêté du 16/06/2021 (texte 11) JO du 22/06/2021 fixant les conditions de réalisation des tests d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et des

infections par les virus de l'hépatite C (VHC) et de l'hépatite B (VHB) en milieu médico-social ou associatif et autres centres et établissements autorisés.

Décret 2021-747 du 09/06/2021

(texte 25) JO du 12/06/2021 relatif aux conditions de constitution d'un groupement d'employeurs au sein d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA)

Arrêté du 02/06/2021 (texte 20) JO du 05/06/2021 relatif à la

Labellisation des hôpitaux de proximité par les directeurs généraux des ARS (21P) (vu le CSP articles R6111-24 et R6111-25 modifiés par le décret 2021-586 du 12/05/2021/le dossier de candidature mentionné à l'article R6111-25 figure en annexe de l'arrêté)

Décret 2021-708 du 03/06/2021



(texte 16) JO du 04/06/2021 relatif à la procédure de révision du projet régional de santé (Ce texte simplifie les conditions de révision des documents constituant le projet régional de santé et en améliore la lisibilité. Il conforte le rôle de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie qui est désormais, aux côtés du CDCA, la principale instance intervenant dans le processus de révision)

Violences Conjugales-Enfants-Scolaires-Travail / Harcèlements / Addictions/Suicide/ Prévention et Protection de l'Enfance/

Arrêté du 26/05/2021 (texte 9) JO du

04/06/2021 relatif aux procédures de recueil et d'orientation des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes (FP)

Pourquoi adhérer ?

-  **Donner du SENS** à votre pratique, la rendre plus visible, la partager et la transmettre
-  **Être ACTEUR** des évolutions de la profession dans une dynamique toujours plus proactive

 **BULLETIN D'ADHÉSION**



secretariat@anfiide.com www.anfiide.com

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - AFFILIÉE AU CII



@Anfiide